

fonds d'action économique

FAE
FICHE 1

Investissement immobilier des entreprises

Informations pour le Maître d'Ouvrage	Description des actions éligibles	Construction, extension, acquisition et/ou remise en état de bâtiments destinés à un usage industriel ou artisanal
	Dépenses éligibles	Sont éligibles les dépenses liées au bâtiment, au terrain
	Exclusions	
	Bénéficiaires	Communes, EPCI disposant de la compétence économique, entreprises, sociétés financières de crédit-bail
	Objectifs et enjeux	Renforcer le tissu économique de la Vienne en soutenant les projets d'investissement immobilier des entreprises, créateurs d'emplois
Références • européennes • nationales • régionales (textes en vigueur, liens Internet)	<ul style="list-style-type: none">• règlement n° 800/2008 du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)• règlement n°1628-2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité relatif aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale• règlement n° 1998-2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis• régime cadre exempté de notification n° X68/2008 relatif aux aides à finalité régionale,• régime cadre exempté de notification n°X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME• régime N 520a/2007 relatif aux aides à la R&D&I• CGCT et plus particulièrement les articles L1511-3 et R1511-4 et suivants sur le développement économique	

Informations pour la gestion en interne du dossier	Engagement et contreparties envisagés	Engagement de l'entreprise de maintenir son activité dans les locaux pendant 5 ans (groupe) ou 3 ans (PME) Projet devant s'accompagner de la création d'au moins 5 emplois sur 3 ans
	Circuits de gestion	Dépôt : Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes Instruction administrative, technique et financière : Direction de l'Economie et de l'Emploi
	Cofinanceurs possibles	Etat, Collectivités
	Adresses utiles	Préfecture de la Vienne 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS Tél. : 05 49 55 70 00 Département de la Vienne Direction de l'Economie et de l'Emploi Téléport 1 - @ 3 Avenue du Futuroscope 86360 Chasseneuil du Poitou Tél. : 05 49 49 77 00

Contact pour toute information concernant cette action :
Direction Générale Adjointe du Développement des Territoires
 Direction de l'Economie et de l'Emploi : 05 49 49 77 00